



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 15 novembre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 6 novembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER,
Monsieur Arnaud MABIRE,
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,
Monsieur Eric LANDAU,
Madame Viviane HUYGHE,
Monsieur Alain SIMARD,
Monsieur Régis PETIT,
Monsieur Patrick LECLERC,
Madame Nicole CAMILLERI.
Madame Maryvonne DIVETOT,
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Antonia TAUPIN, pouvoir à Monsieur Régis PETIT,
Madame Claudine COUV RAT, pouvoir à Madame Nicole CAMILLERI.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 18 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

BATIMENT COMMUNAL

- Pour ce qui concerne la déconstruction des préfabriqués, une réunion est prévue le 3 décembre 2012 à 9 h 30,
- Des problèmes persistent toujours pour les travaux de téléphonie réalisés par l'entreprise Team Réseaux,
- Centre National du Livre – Subvention de 1 750 euros correspondant à 70 % du projet présenté : « Acquisition d'un fond de livres».
- Spectacle de Noël à la bibliothèque pour les enfants à partir de 6 ans le 12 décembre 2012 à 15 heures – Coût de l'intervention de l'Association Le Relais du Conte : 120 €uros.
- La bibliothécaire organisera en décembre des séances de scrapbooking pour la réalisation de carte de vœux,

DELIBERATIONS

- DB2012.055 Voirie Domaine de la Pommeraie
Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable pour la reprise des parcelles de voirie Domaine de la Pommeraie :

D 113 – Caër Ouest – Contenance 4 a 80 a
D 282 – Contenance 13 a 70 ca – Longueur 355 m
D 291 – Caër Ouest – Contenance 1 a 76 ca.

Sous réserve de l'accord de l'Association syndicale de la Pommeraie – Domaine de la Pommeraie 27930 Normanville
Cession à titre gratuit.
Un acte administratif sera établi par la Commune de Normanville avec l'Association Syndicale, représentant chaque propriétaire.
Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.
- DM10 – DM2012.056 P187 - Intérêts prêt relais
022 – Dépenses imprévues fonctionnement : - 6 478,00 €uros
66111 – Charges Financières : + 6 478,00 €uros
- DM11 – DM2012.057 – Remboursement prêt relais Escalé
Dépense - 1641-45 Remboursement d'emprunt : 300 000 €uros
Recette - 1641-45 Emprunts et dettes assimilées : 800 000 €uros

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Philippe VIVIER et Arnaud MABIRE évoquent le projet d'augmentation du tarif de raccordement au réseau d'assainissement (conduisant à un coût qui serait de 2 500 € environ, correspondant au coût réel, alors qu'à ce jour, le coût supporté par l'utilisateur est de 1 109 €), à la création d'une Participation Forçaitaire à l'Assainissement Collectif et le projet d'une augmentation très importante du m³ d'eau assainie.
Sur ces points, nous sommes particulièrement vigilants, car vu que peu de nouvelles communes sont prévues en raccordement d'assainissement collectif, les élus sont peu mobilisés. Nous sommes étonnés que, seulement cette année, nous découvrons que le

coût de raccordement ne correspondait au coût réel. S'agissant de la PFAC, nous sommes très vigilants, car jusqu'à ce jour, cette taxe n'avait pas été instituée. Si elle est instituée, son montant ne doit pas constituer une inégalité de traitement avec les autres usagers de l'assainissement.

Enfin s'agissant de l'augmentation du prix de l'eau assainie, nous sommes surpris du manque d'anticipation sur les coûts de fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées et ainsi que des prévisions antérieures établies avec un bureau d'étude

- GEA - Conseil agglomération convocation et ordre du jour du 25 octobre 2012,
 - Annexe Rapport développement durable CA 25 octobre 2012,
 - Annexe rapport budget supplémentaire 2012,
 - Annexe débat orientation 2013.
- GEA - Commission voirie du 2 octobre 2012.
- SIEGE – Monsieur PETIT Régis ayant assisté à la dernière réunion syndicale, informe l'assemblée que les 2 programmes présentés par la commune ont été retenus pour 2013 :
 - Mise en conformité des armoires d'éclairage public et mise en place d'horloges pour l'extinction des lumières la nuit sur la commune : Coût global 34 000 €uros
 - Tranche 1 Coût 17 000 €uros dont un coût communal de 8 528.42 €uros sur le budget 2013,
 - Tranche 2 Coût 17 000 €uros dont un coût communal de 8 528.42 €uros sur le budget 2013,
 - Enfouissement des réseaux et éclairage public rue de l'Iton – Coût 80 000 €uros dont un coût communal de 23 698,99 €uros,

COURRIER DU MAIRE

- Monsieur VIVIER propose de faire un courrier aux propriétaires du Domaine de la Vallée pour les convier à une réunion le vendredi 30 novembre 2012 à 19 heures à la Mairie, afin que l'association syndicale soit réactivée pour la rétrocession des voiries au domaine public communal.
- Monsieur le Maire va proposer au Président de l'association syndicale de la Pommeraie de réunir les propriétaires pour un accord quant à la rétrocession de la voirie du lotissement.
- Madame VAILLANT – Entretien de la parcelle à côté de la propriété. Faire un courrier à la Société immobilière propriétaire de la parcelle de terrain.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Présence de Madame DAVID route de la vallée concernant un permis d'aménager déposé par la société LE CLOS.

Madame DAVID demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre la parole au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle la règle : toute personne peut assister au conseil municipal mais ne peut prendre la parole sans l'autorisation du Maire.

Monsieur VIVIER donne la parole à Madame DAVID et précise que le compte rendu rendra compte de cette intervention.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé aux consorts DAVID le 26 septembre dernier :

« ..Pour faire suite au permis d'aménager déposé par la Société LE CLOS et aux rencontres que nous avons eues, nous vous communiquons l'état de ce dossier et la position de la Commune Normanville.

Nous vous prions de nous excuser du retard de ce courrier, mais nous avons souhaité qu'il fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal. Aucune réunion n'ayant eu lieu durant l'été, le sujet a été abordé au Conseil Municipal du 20 septembre 2012.

Le 8 février 2012, la société LE CLOS a déposé un permis d'aménager pour la création de 13 lots. En préalable à ce dépôt, la concertation, tant avec la municipalité de Normanville qu'avec le GEA a été limitée.

Il est apparu que ce permis ne comportait pas d'étude de définition de la filière d'assainissement non collectif, que la gestion des eaux pluviales en provenance du coteau se situait dans les futurs lots privés et que, selon les prescriptions du Conseil Général, l'accès du lotissement au niveau de la RD 52 devait être revu. Il a également été souligné que, tel que prévu, le lotissement enclavait la parcelle située au-dessus.

Sous réserve de l'accord du conseil municipal, il a été suggéré la possibilité d'une desserte avec une voie unique d'accès à partir de la RD 52 et une sortie par la Rue du Cotillet.

Il vous est alors possible, de prévoir un accès en double sens, comprenant un aménagement de la RD 52 permettant un accès sécurisé, à la charge du lotisseur, sous réserve de l'accord du Conseil Général et selon les prescriptions du Conseil Général.

Le Conseil Municipal accepte la possibilité d'une sortie par la rue du Cotillet et le désenclavement de la parcelle du haut, par la rue des Pâquerettes, par la création d'un passage sur le domaine communal.

La création de ce passage sur le domaine communal doit faire, préalablement à la délivrance du permis, l'objet d'un protocole entre le lotisseur et la municipalité, pour sa prise en charge financière par le lotisseur.

Cette possibilité d'utiliser le domaine communal pour la sortie d'un lotissement privé est conditionné par le Conseil municipal, à l'acquisition d'une bande de terrain de 5 m de large, le long des rives de l'Iton, allant de la fin du lotissement des Pécheurs, traversant l'Iton au niveau de l'ancien vannage et reliant le GR à proximité de la propriété de M. et Mme PERRIN. L'ensemble de l'opération peut faire l'objet d'un protocole d'accord notarié, sous conditions suspensives.

Le Conseil Municipal considère que la desserte et la sortie d'un lotissement privé par utilisation d'un domaine public communal doivent s'accompagner d'une action permettant de terminer une boucle des Berges Saint Gaud. Le prix proposé d'acquisition sera celui déterminé par le Service des Domaines.

Restant ouvert à toute discussion, précisions sur ces éléments et sur que vous comprendrez l'intérêt général et communal de la position du Conseil Municipal,... »

Monsieur VIVIER précise que ce courrier a suivi la décision des membres du Conseil Municipal du 20 septembre 2012. Madame DAVID prend la parole et précise que la famille DAVID réside sur la commune de Normanville depuis plus de 60 ans et qu'ils étaient des exploitants agricoles.

Ils ont fait une donation à leurs enfants du terrain route de la vallée sachant qu'il était constructible.

Madame DAVID n'apprécie pas l'association entre la demande de permis d'aménager et le terrain près de berges de Saint-Gaud. Elle est déçue et blessée par la position du Conseil Municipal et a le sentiment d'être prise au piège.

- Monsieur VIVIER demande la réalisation d'un courrier type pour la notification de refus de faire des raccordements électriques sur les terrains en zone naturelle, sachant que l'E.D.F. adresse des demandes aux communes et que le délai de réponse est de 48 heures.
- Monsieur le Maire présente le dossier fourni par le Grand Evreux Agglomération sur des aménagements de lutte contre les inondations, rue du Stade. L'estimation des travaux se chiffre à 85 543,90 €uros. Ce dossier sera présenté pour inscription au prochain budget du Grand Evreux Agglomération.
- Monsieur le Maire rencontre le vendredi 16 novembre 2012, Messieurs MAJORCRIK et LE DENN pour le dossier de permis d'aménager du futur lotissement SECOMILE,

ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

Philippe VIVIER	Arnaud MABIRE	Claudine COUVRAT Absente excusée Pouvoir à Madame CAMILLERI
Jean-Pierre COLLAS	Eric LANDAU	Nicole CAMILLERI
Maryvonne DIVETOT	Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS	Antonia TAUPIN Absente excusée Pouvoir à Monsieur Régis PETIT
Viviane HUYGHE	Patrick LECLERC	Régis PETIT
Alain SIMARD		